

ARRETE Nº 2020-DF-RF-03-1

PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi nº 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

Vu la proposition de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 3 juin 2020 ;

Vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020;

ARRETE

ARTICLE 1-

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Géogrpahie

Antoine DA LAGE/ Eric CANOBIO

Master mention Géographie

François LEGOUY

parc. Vulnérabilités – Alternatives – Résistances – Adaptations (VARAP)

Spécialisations

François LEGOUY/

Olivier ARCHAMBEAU/ Kaduna-Eve DEMAILLY/

Éric CANOBIO

parc. Géomatique, Géodécisionnel, Géomarketing et Multimédia

Vincent GODARD

Master mention Mondes méditerranéens en mouvement

Pascale FROMENT

Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales

Anis ROJBI



ARTICLE 2 -

Le Directeur de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire Université paris 8 Vincennes - Salyt-Denis

Annich ALLAIGRE